



GUIDE DE CONVERSATION DÉMISSION

Objectif

Si un membre donne un avis de démission ou exprime le désir de démissionner, il est important que la Section contacte immédiatement le membre concerné en personne (par téléphone). D'une part, il peut être possible d'empêcher ou d'annuler la démission, et d'autre part, il est important pour tout contact ultérieur et pour éviter toute "diffamation" que tou-te-s ceux et celles qui partent le fassent, si possible, en toute amitié.

Vous trouverez ici un guide de conversation possible pour une telle conversation. Avant l'entretien, obtenez quelques informations afin de connaître la situation du membre (par exemple, son âge, le montant des cotisations versées, ses éventuels mandats ou fonctions antérieurs).

Déroulement de la conversation

1. Nous avons vu que vous avez démissionné / nous avons entendu que vous vouliez démissionner. Voulez-vous m'en donner les raisons ?
2. Nous comprenons cela, bien sûr. Nous pensons néanmoins que c'est dommage que vous partiez. Suggérer la ligne de conduite appropriée :
 - a. Cotisations trop élevées :

Dans le cas d'une personne ayant très peu d'argent, le comité de section peut décider si cette personne doit être exemptée de cotisations. Dans le cas contraire, il peut être opportun de changer son statut en sympathisant-e (avec la possibilité de faire des dons volontaires). Il est important d'expliquer que le PS vit de dons et de cotisations, et que le parti ne peut pas survivre sans ces paiements.
 - b. Pas de temps pour un engagement :

Le membre ne veut plus être impliqué parce qu'il n'a pas le temps de s'engager. Mais même les membres qui ne peuvent pas participer activement sont importants et précieux ! Ici aussi, il est certainement utile de souligner l'importance des cotisations des membres. En outre, un nombre élevé de membres du PS contribue à faire valoir leurs intérêts vis-à-vis d'autres organisations (ou comités).
 - c. Désaccords politiques :

Dans ce cas, vous pouvez organiser une rencontre personnelle avec un représentant du parti (par exemple un membre des autorités) ou un contact avec le parti cantonal ou le PS Suisse. Il est important qu'il y ait une place pour la critique et qu'elle puisse être transmise à la bonne instance. Même si le désaccord ne peut être résolu, il est important que nous fassions preuve d'ouverture et que nous soyons prêts à discuter de questions cruciales.
 - d. Pas assez de droit de parole :

Vous pourriez alors inviter le membre à une réunion du comité et lui demander de présenter ses idées et suggestions afin que vous puissiez discuter de la possibilité d'en reprendre certaines, avec le membre en question, bien entendu. Il ne faut pas trop promettre ici, mais l'ouverture est toujours importante et enrichissante.
3. Si le membre est d'accord, clarifier la suite de la procédure et le remercier. Si le membre souhaite toujours démissionner, remerciez-le pour le temps passé et confirmez que la démission sera exécutée.



Vous n'avez rien à vous reprocher si vous ne parvenez pas à empêcher le membre de partir ou à le faire revenir. Mais il est très important que vous essayiez - cela donne une image positive et ouverte du PS. Enfin, lors de ces entretiens, vous pouvez obtenir des informations importantes sur notre parti et son image extérieure.